La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?



La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?

La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?

Il n’est pas possible pour l’employeur d’utiliser les résultats de la géolocalisation si ce n’est pas déclaré à la CNIL (Commission nationale de l’informatique et des libertés) et sans que le sache le salarié, encore moins si l’entreprise possède déjà un moyen de contrôler la durée de travail. Si un salarié a une liberté de son temps de travail, c’est surtout le résultat qui compte.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Quels sont les droits et devoirs des salariés en matière de sécurité informatique

La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Une entreprise peut-elle être condamnée pour défaut de sécurisation de l'accès à ses outils informatiques ?

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?** ?

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD** ?

Contactez-nous



Notre Expert, Denis JACOPINI est Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Denis JACOPINI a bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m'est ainsi facile pour moi d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« *Mon objectif, vous transmettre mon savoir, vous dévoiler ma technique et mes outils car c'est bien ce qu'attendent les personnes qui font appel à nos services.* ».

Source : *Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? – La Voix du Nord*